



Commission Territoriale d'organisation et d'arbitrage

Compte rendu de réunion N°09 du Lundi 09 Décembre 2024

Personnes présentes :

Grisel Jeremy, Borelli Johan

Assistent :

Rutily Léa, Casili Marie-Luce

1. Courriers reçus :

- Courrier reçu de la JSB/STAV → demande d'annulation de la sanction d'une joueuse non renseignée dans la convention car trop âgée pour être dans la convention → **Accord de la CTOA**
- Courrier reçu de l'officiel responsable A des -18ans M concernant la rencontre ASPV – JSB/STAV en -18ans M → **En cours de traitement**
- Courrier reçu de la secrétaire de table sur la rencontre ASPV – JSB/STAV en -18ans M → **En cours de traitement**
- Courrier reçu du Président de la JSB concernant la rencontre ASPV – JSB/STAV en -18ans M → **En cours de traitement**
- Courrier reçu du BHB → demande d'annulation du match perdu par pénalités → **Accord à titre exceptionnel de la CTOA**
- Courrier reçu de l'ASPV concernant le forfait en Coupe de France N3F → **la CTOA acte le forfait et sanctionne financièrement de 150€ le club de l'ASPV**

2. Week-end du 14/15 Décembre : Venu du Pape à Ajaccio :

Tous les tournois et matchs sur la région Ajaccienne le week-end du 14 et 15 Décembre 2024 sont reportés à une date ultérieure.

Les matchs où les clubs ajacciens se déplacent hors d'Ajaccio sont également reportés à une date ultérieure.

LIGUE CORSE DE HANDBALL

Listes des matchs reportés :

- GFCA – ASPV en U13 Mixtes excellence
- HBCB – HAC en U13 Mixtes excellence

Seule la finale de la Coupe de France Régionale M à Corte et les tournois U11 Mixtes des secteurs NORD et EST sont maintenus.

3. Coupe de France Régionale :

La finale PNM se jouera le 14 Décembre à Corte.

Finale PNM

HAC – ASPV : 16h30

Ci-joint le lien vers le règlement de la Coupe de France Régionale :

<https://www.ffhandball.fr/wp-content/uploads/2024/08/MAJ-CDF-REG-DEP-FEM-MASC-vdef-1-1.pdf>

4. Tournoi Loisir :

Un tournoi Loisir était prévu le week-end du 14/15 Décembre à Corte sur le calendrier prévisionnel. Corte ne peut pas organiser ce tournoi.

Par conséquent, ce tournoi est reporté à une date ultérieure.

5. Anomalies :

DATE	RENCONTRE	CATEGORIE	ANOMALIE	DECISION CTOA
08-12-2024	ASPV – JSB/STAV	-15ANS M	Non-respect des obligations de FDME – FDME rentrée à la main sur l'ordinateur	La CTOA inflige une pénalité financière au club ASPV
08-12-2024	ASPV – JSB/STAV	PNM	Non-respect des obligations de FDME – le chronométrateur doit être du club recevant et le secrétaire du club visiteur et non l'inverse	La CTOA inflige une pénalité financière au club ASPV
14-12-2024	HAC – ASPV	Coupe de France N3F	Forfait de l'ASPV Motif : Mail à la COC.	La CTOA inflige une pénalité financière au club ASPV

LIGUE CORSE DE HANDBALL

6. Rapports incidents :

Les rapports d'incidents sur les rencontres de notre territoire, doivent être mentionnés sur les FDME (JUGE ACC) et renseignés dans I-HAND afin d'être instruits par les instances territoriales.

Les mails envoyés directement à la ligue, ne pourront être traités. CF Règlement FFHB.

Concernant les voies de fait, **SEULEMENT**, les personnes élus d'une Ligue régionale, d'un comité peuvent envoyer directement leur rapport à la commission de discipline du Territoire.

L'ensemble des demandes des clubs doivent faire l'objet d'un mail depuis la boîte standardisée du club, vers celles de la CTOA ligue Corse :

Compétition : 5500000.coc@ffhandball.net

Arbitrage : 5500000.cta@ffhandball.net